PLAN CADASTRAL

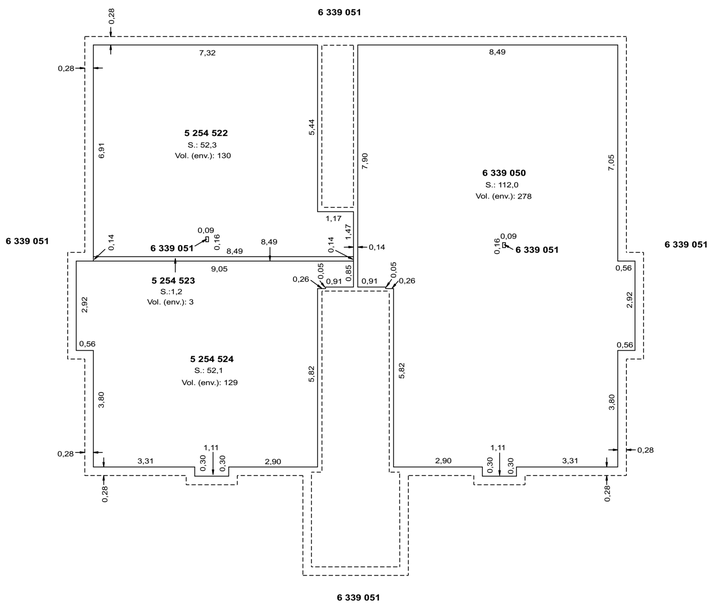

TROISIÈME ÉTAGE

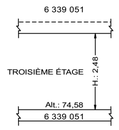

COUPE TYPE DES LOTS

5 254 522 À 5 254 524 ET 6 339 050

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :

5 254 522 à 5 254 524, 6 339 050 et 6 339 051

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-30285

1002

FEUILLET

1A DE 1

DOSSIER: 1248228

ÉCHELLE: 1: 100

Limite de lot

Limite de lot bornant

Différence d'altitude

Différence de hauteur

Ouverture au plancher

Ouverture au plafond

Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :

Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C.c.Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :

Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

Les altitudes orthométriques inscrites sur ce plan sont en référence au Datum CGVD28.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Québec

Municipalité: Québec (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Québec

Signé numériquement par: Guillaume Devost
a.-g. (Matricule 2441)

Minute: 10004 datée du 11 janvier 2020

Dossier a.-g.: Remplacement PC existant

Ce plan cadastral est correct et conforme à la loi, le 14 janvier 2020

Signé numériquement par: Guillaume Devost a.-g. (matricule 2441)

Pour le ou la ministre

Seul le ministère est autorisé à émettre des copies authentiques de ce document.

Ressources naturelles et Forêts
Québec

Copie authentique de l'original, le

Pour le ou la ministre